

**RÉUNION  
DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'AIDE AUX RIVERAINS  
DE L'AÉROPORT DE TOULOUSE-BLAGNAC**

**Relevé de conclusions de la réunion du 6 juillet 2017 à l'aéroport de Toulouse-Blagnac**

**Présidée par Mme Anabel LESOURD, directrice du service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial à la préfecture de la Haute-Garonne.**

**Étaient excusés :**

Pour les collectivités locales :

Mme COSTES-DANDURAND (Toulouse Métropole) – Mme MOURGUE (Toulouse Métropole) – M. LLORCA (Conseil Départemental) – MM. SCHANEN et AUMONIER (Sicoval) – M. KELLER (Toulouse Métropole) – Mme MARTIN (Conseil Régional) – M. PIGNARD (Conseil Départemental)

Pour les professions aéronautiques :

Mme NOIRET (CFDT) – M. GUITTET (ASL Airlines France) – M. MUNOZ (Syndicat National des Contrôleurs du Trafic Aérien) – M. OSWALD (CFE CGC) – M. VERNHES (Aéroport de Toulouse Blagnac) – M. GAGNEUX (Airbus) – M. AGNEL (Syndicat National des Pilotes de Ligne) – Mme DAUPHIN (FNAM)

Pour les associations de riverains :

Mme DAUBEZE (Association des Habitants des Coteaux de Ramonville Saint-Agne) – M. WINTER (France Nature Environnement) – Mme BEER-DEMANDER (Association de Défense du Quartier de Fontaine-Lestang-Arènes) – M. DE GAULEJAC (Association de Défense du Quartier de Lardenne)

**Étaient présents :**

Pour les collectivités locales :

M. DEL COL (Toulouse Métropole)

Pour les professions aéronautiques :

M. DE LA MESLIÈRE (Aéroport de Toulouse Blagnac) – M. LABADIE (Air France)

Pour les associations de riverains :

M. CASSAGNE (Association de Sauvegarde des intérêts de Saint-Martin du Touch) – M. BOUDET (Collectif Contre les Nuisances Aériennes de l'Agglomération Toulousaine) – M. FRENDO (Association de Défense et De l'Environnement de la Qualité de Vie à Ancely et Arènes Romaines) – M. CARIVEN (Aussonne Environnement) – Mme SAUVAIRE (Association Vivre à Cornebarrieu) – M. GUTIERREZ (maison de quartier de Bagatelle)

Pour les administrations :

Mmes LESOURD et BAUTHIAN (préfecture de la Haute-Garonne) – Mme ROMBY et M. DAL MASO (DSAC) – Mme BELIS (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)

Assistaient également à la réunion :

M. ROBERT (Toulouse Métropole) – Mmes JULIA – LACOSTE – PRATS et ROQUES (ATB)

## **Ordre du jour de la Commission Consultative d'Aide aux Riverains du 6 juillet 2017**

### **I. Bilan 2016**

- 1) Les indicateurs d'activité de l'aide à l'insonorisation
- 2) La situation budgétaire
- 3) Les indicateurs de satisfaction des riverains

### **II. Situation 2017**

- 1) Les dossiers déposés au 30/06/17
- 2) Diagnostics et travaux engagés
- 3) La situation budgétaire
- 4) Dossiers en attente

### **III. Validation des dossiers travaux**

- 1) Tableau des nouveaux dossiers en phase de travaux
- 2) Tableau des décisions modificatives
- 3) Dossiers classés sans suite

### **IV. Traitement des dossiers EE et ESS**

### **V. Points divers**

#### **Pièces jointes :**

1. Présentation power point de la CCAR du 06/07/17
2. Indicateurs 2016
3. Tableau des nouveaux dossiers en phase de travaux
4. Tableau des décisions modificatives
5. Tableau des rejets

**Mme LESOURD**, directrice du service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial à la préfecture de la Haute-Garonne ouvre la séance.

**Mme JULIA** présente Mme ROQUES en remplacement de M. BEREAU au poste de gestionnaire de l'aide à l'insonorisation.

**Mme LESOURD** présente l'ordre du jour :

- ✓ Bilan 2016
- ✓ Situation 2017
- ✓ Validation des dossiers travaux
- ✓ Traitement des dossiers EE et ESS
- ✓ Points divers

Elle donne la parole à **Mme ROQUES** pour le premier point de l'ordre du jour.

#### **I. Bilan 2016 (cf. pages 3 à 7):**

**Mme ROQUES** commente l'évolution du nombre de dossiers déposés en 2016 avec 172 demandes individuelles et 78 logements collectifs.

630 logements ont été insonorisés et 210 contrôlés. Le montant des aides engagées est de 3.8 millions avec une moyenne attribuée pour les particuliers de 12 260€ et pour les collectifs de 4 722€.

**M. GUTIERREZ** souligne que l'aéroport devrait avoir une obligation de résultats concernant les contrôles des logements. Le taux de contrôle de 20% est insuffisant en raison de nombreuses malfaçons. Les riverains n'ont pas la compétence technique pour vérifier les travaux.

**Mme JULIA** rappelle que le taux de 22% est correct et attire l'attention sur la réduction de l'effectif de l'équipe qui pourrait amener à une baisse des contrôles.

**M. DE LA MESLIERE** rappelle que ce taux est conforme à l'engagement de la CCAR. Il pourra être revu si la commission le décide collégalement.

**Mme LESOURD** rappelle que si un riverain constate un problème sur les travaux réalisés, il peut contacter le service de l'aide à l'insonorisation qui procèdera à une visite de contrôle.

#### **II. Situation budgétaire 2016 (cf. page 8) :**

Le montant total des recettes s'élève à 5 374 000 € dont un report 2015 de 2 585 000 € et un versement de la TNSA de 2 704 000 €.

Le montant total des engagements est de 5 098 000 € avec 3 864 000 € d'engagements de travaux et de diagnostics, 374 000 € de frais de gestion. 860 000 € correspondent aux provisions faites : à savoir 417 000 € réservés pour les EE/ESS et 443 000 € pour les collectifs. Soit une trésorerie de 4 507 000 €.

**M. DE LA MESLIERE** précise que ce tableau démontre l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

### **III. Le taux de satisfaction (cf. page 9)**

Il varie en 2016 de 95 à 100%.

**Mme JULIA** signale que les 5 % d'insatisfactions peuvent être dus aux préconisations du bureau d'études acoustiques (BEA) qui ne correspondent pas forcément aux souhaits du riverain.

**M. GUTIERREZ** annonce que certaines malfaçons n'apparaissent pas immédiatement à la fin des travaux.

**M. DE LA MESLIERE** demande si les membres de la CCAR ont connaissance de ce type de critiques.

**M. DEL COL** ne signale aucun constat négatif.

### **III. situation 2017 (cf. pages 10 à 13) :**

48 nouvelles demandes enregistrées au 30/06/17 dont 1 collectif de 140 logements avec un portefeuille de dossiers actifs de 2485 logements à traiter.

Un engagement de 1 291 K€ dont 28 K€ pour les diagnostics et 1 263 K€ pour les collectifs.

Le montant total des recettes s'élève à 2 196 000 € dont un report 2016 de 1 137 000 € et un versement de la TNSA de 1 059 000 €.

Le montant total des engagements est de 1 952 000 € dont 250 K€ réservés pour les EE/ESS et 281 K€ pour les collectifs. 65 dossiers de particuliers sont mis en attente des moyens financiers nécessaires à leurs engagements suivant une priorisation par zone de bruit et date de dépôt du dossier :

- CCAR de décembre 2016 : 12 dossiers validés
- CCAR de mars 2017 : 29 dossiers validés
- CCAR de juillet 2017 : 23 dossiers validés

### **VI. Validation des dossiers travaux (cf. pages 14 à 16) :**

**Mme ROQUES** présente les dossiers soumis à la validation de la commission :

- 23 logements de particuliers pour un montant de 261 873€.
- 3 décisions modificatives dont le montant augmente de moins de 10% les aides accordées (pour information)
- 1 décision modificative dont le montant baisse l'aide accordée (pour information)
- 1 dossier à rejeter pour absence de devis nécessaires à son instruction
- 4 dossiers sans suite pour non réception des factures travaux dans le délai de 2 ans imparti (article R571-87 alinéa IV du code de l'environnement).

Elle précise que 3 relances sont systématiquement faites à échéance de 3 mois.

**M. CARIVEN** s'interroge sur la raison de la non-réalisation des travaux dans le délai imparti de 2 ans.

**M. GUTIERREZ** indique que cela peut être dû à un reste à charge trop important en raison du dépassement du montant plafond à 100% et encore plus depuis le retour à 80%.

**M. DE LA MESLIERE** précise que le 100% a été une mesure exceptionnelle proposée par l'Etat pour doper le nombre de demandes potentielles et inciter les riverains à entreprendre la démarche

**Mme JULIA** rappelle qu'il est prévu un taux de 90% et 100% pour des cas particuliers (riverain non-imposable, handicapés...) ainsi que 95 % pour les opérations groupées.

**M. GUTIERREZ** confirme mais souligne qu'on est loin d'insonoriser tous les logements dans une même copropriété.

**Les membres de la commission sont favorables, à l'unanimité, au lancement des travaux proposés, au rejet des dossiers présentés pour absence d'éléments demandés aux différentes étapes de la procédure.**

#### **V. Traitement des dossiers EE et ESS (cf. pages 17 à 19) :**

Pour information, la provision pour le traitement des EE/ESS est de 500 K€ en 2017 et 417 K€ en 2016.

**Mme ROQUES** rappelle que 3 établissements ont été définis pour un traitement prioritaire en 2017.

- Groupe scolaire DAURIAC
- Groupe scolaire PAPUS
- Ecole maternelle RONSARD

**M. ROBERT** signale que le volet technique est en cours de traitement et informe du report des travaux à d'autres vacances scolaires.

**Mme ROQUES** présente une demande de **Mme COSTES DANDURAND** pour traiter deux dossiers en priorité : l'école maternelle RONSARD et la crèche les Arènes Romaines. La réalisation du diagnostic a permis l'estimation des travaux relatifs au réglage des menuiseries : 500 € pour Ronsard et 1 680 € pour les Arènes Romaines.

**Les membres de la commission sont favorables, à l'unanimité, pour le traitement de ces deux dossiers en 2017.**

**Mme ROQUES** rappelle que le conseil départemental a confirmé investir 750K€ dans les travaux d'insonorisation du collège Vauquelin.

**Mme JULIA** propose de refaire un point budgétaire et un rétro planning des travaux à réaliser en fin d'année pour statuer avec des éléments plus précis sur les 490 K€ restants à financer et apporter une vision prospective sur les EE/ESS.

**M. DE LA MESLIERE** souligne que le vrai problème est de savoir si la commission est prête à faire une entorse aux priorités de traitement déjà fixées.

**Mme LESOURD** propose de faire un travail préparatoire sur cette question puis de décider lors de la prochaine CCAR en fin d'année.

#### **VI : Questions diverses (cf. page 20)**

**Mme JULIA** indique que la demande formulée d'une hausse de la TNSA n'a pas été entendue.

**Mme ROQUES** présente les demandes de recours (**cf. page 21**) qui comprennent deux cas de travaux effectués avant la notification de décision d'attribution (refus de l'aide par ATB) et une demande de passer en priorité sur la liste d'attente de notification des travaux.

**Mme JULIA** précise que le riverain qui n'accepte pas la décision ATB peut faire, dans un premier temps, un recours auprès de la CCAR et dans un deuxième temps, une requête auprès du tribunal administratif s'il n'accepte pas le rejet du recours par la CCAR.

**Les membres de la commission rejettent, à l'unanimité, ces trois recours.**

**Mme ROQUES** signale deux dossiers à la limite de caducité en raison de non conformités de travaux retardant la présentation des factures.

**Mme LESOURD** précise que la caducité n'entre pas en compte dans ce cas-là.

#### **Autre question :**

**M. CARIVEN** souhaite évoquer le problème de l'indice utilisé pour l'établissement des courbes de bruit. Il souhaite que le Lmax soit utilisé au lieu du Lden.

**M. DAL MASO** rappelle que l'utilisation du Lden résulte de l'application d'une directive européenne publiée en juin 2002. Il s'agit d'un indice pondéré qui rend compte de la gêne perçue à partir des hypothèses de trafic.

**M. BOUDET** indique que cette question renvoie à un problème de fond puisque Le Lden est défini comme un niveau énergétique moyen.

**Mme JULIA** indique que les discussions sur le sujet seront évoquées dans d'autres instances de concertations. Elle rappelle cependant que le législateur a considéré l'avion comme le plus nuisant des modes de transport.

#### **Autre question :**

**M. GUTIERREZ** évoque la problématique des entrées d'air qui sont surdimensionnées.

#### **Autre question :**

**M. GUTIERREZ** demande un autre format du tableau des travaux CCAR pour permettre plus de lisibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, **Mme LESOURD** clôt la séance.

Fait à Toulouse le **28 SEP. 2017**

Pour le Préfet et par délégation,  
La directrice du service de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial à la préfecture de la Haute-  
Garonne.



Anabel LESOURD

